

REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE  
Communauté de Communes VAL de GRAY

Envoyé en préfecture le 21/03/2016

Reçu en préfecture le 21/03/2016

Ché le

200036549-20160317-2016\_03\_05-DE

Extrait du Registre des Délibérations

---oooOooo---

Le Conseil Communautaire, agissant en vertu d'une convocation en date du 10 mars 2016 s'est réuni à GRAY – 10, rue Moïse Lévy – le **jeudi 17 mars 2016** à 19 heures sous la présidence de M. Alain BLINETTE, Président.

---oooOooo---

**Etaients présents** : Nadine DAGUET, Odile PERCHET, Colette COCUSSE, Francis MILLARDET, Thierry SAVIN, Daniel FLOCH, Thierry BEUCHET, André JEUDY, Claude DEMANGEON, Michel BOIRIN, Gérard MOINE, Chantal GUINET, Patrice LAVOYE, Daniel SARREY, Jean-Marc PAGEAUX, Agnès TODESCHNI, Pascal PAROT, Michel ALLIOT, Denis BARI, Anne-Laure FLETY, Hicham NAJI, Frantz THOMAS, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Séverine HAMON, David JACQUES, David VINCENT, Fabien LAGIER, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Michel CISZEWSKI, Didier MOREAU, Bernard ROYER, Claude PAILLARD, Christine PAUCHET et Gilles DUMONT

**Absents excusés, représentés** : Marc LAMBERT donne pouvoir à André JEUDY, Marie BRETON donne pouvoir à Frantz THOMAS, Martine PAQUIS donne pouvoir à Hicham NAJI, Jocelyne DEBELLEMANIERE donne pouvoir à Denis BARI, Christophe LAURENCOT donne pouvoir à Michel ALLIOT, Marie-Françoise MIALLET donne pouvoir à Claude DEMANGEON, Pascale ROUX donne pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER donne pouvoir à Michel BOIRIN,

**Absents non excusés, non représentés** : Serge TOULOT, Jacques COUTURIER, Philippe LAMBERT, Colette BERGERET, Laurent COUTERET, Alain CHAPUIS, Jean-Pierre SORNAY

**Secrétaire de séance** : Séverine HAMON

---ooOoo---

**2016-03-05**

**Animation : Tarifs de location de matériel**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes Val de Gray a constitué depuis 2006 une banque d'animation de matériel mutualisé. Le matériel est mis à disposition des communes et des associations de son territoire pour l'organisation de manifestations.

Cette délibération annule les délibérations du 29 juin 2006 et du jeudi 15 décembre 2011.

**Tarifs de location, caution, réparation et remplacement pour les associations et communes extérieures au territoire de la CCVG.**

Il convient de redéfinir les tarifs et caution qui seront demandés dans le cas de prêt de ce matériel en dehors du territoire de la communauté de communes.

Il est rappelé à l'assemblée que ce matériel est à destination des communes et des associations et ne peut être mis à disposition ou loué à des particuliers.

Une convention est signée entre la communauté de communes et l'association ou la commune demandeuse. Les associations devront fournir une attestation d'assurance couvrant les dommages pouvant survenir au matériel.

Un chèque de caution sera demandé à la signature de la convention.

Les frais de livraison (déplacement aller retour), de montage et de démontage sont facturés à l'emprunteur par les communes de Gray ou Arc les Gray). Cette facture comprend les frais de transport et les frais de personnels.

En cas de dégradation, la réparation sera à la charge de l'emprunteur, les réparations seront commandées par la communauté de communes et facturées à l'association ou la commune. Pour les associations la caution ne sera restituée qu'après réparation et paiement de la facture.

**Tarif Consigne et Location Banque de Matériel**

	<b>Grand Podium 60M<sup>2</sup></b>	<b>Petit Podium 22 M<sup>2</sup></b>	<b>Sonorisation</b>	<b>Pupitre</b>
<b>Location par jour</b>	600,00 €	160,00 €	350,00 €	350,00 €
<b>Caution</b>	6 000,00 €	1 600,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	<b>Table</b>	<b>Banc</b>	<b>Barrière</b>	<b>Cônes</b>
<b>Location par jour</b>	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
<b>Caution</b>	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €

	<b>Lumières</b>	<b>Pont Lumière</b>	<b>Coffret Electrique</b>	<b>Grille exposition</b>
<b>Location par jour</b>	350,00 €	350,00 €	350,00 €	5,00 €
<b>Caution</b>	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	50,00 €
	<b>Tente de réception 18x10</b>	<b>Tente de Réception 12x8</b>	<b>Vit-Abris Par tente</b>	<b>Stands exposition Intérieur</b>
<b>Location par jour</b>	440,00 €	220,00 €	21,00 €	410,00 €
<b>Caution</b>	4 400,00 €	2 200,00 €	210,00 €	4 100,00 €

Pour les associations du territoire de la CCVG le montant des cautions est celui mentionné ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de location des matériels mentionnés dans le tableau établi ci-dessus, pour les associations et communes extérieures du territoire de la CC Val de Gray,
- de fixer le montant des cautions mentionnées dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette mise à disposition de matériels.

Et ont signé les Membres présents ,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



**Alain BLINETTE**